



PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE	
ACTE	TARIF HT 2024
Chien errant / pension par jour	15,00 €
Chien errant / frais vétérinaire d'un animal blessé	en fonction de l'acte
Chien errant / frais d'identification / vaccination	en fonction de l'acte
Chien mordeur / pension par jour	19,00 €
Chien mordeur / frais vétérinaire animal blessé	en fonction de l'acte
Chien mordeur / frais euthanasie	en fonction de l'acte
Acte de mise en fourrière (sans déplacement sur les horaires d'ouverture)	70,00 €
Frais de déplacement A-R sur la commune (sur les horaires d'ouverture)	100,00 €

 Seulement si aucun propriétaire retrouvé sino
 Hors horaire d'ouverture une majoration de 20%

PRISE EN CHARGE PAR ECPV
ACTE
Recherche propriétaire + accueil propriétaire
Registre sanitaire / entrée-sortie
Désinfection du matériels (voiture, caisse de transport, perche, ...)
Placement (frais de route) mise en refuge/ spa
A-R consultation vétérinaire (limite de deux consultations/chien)
Contrats d'assurances

